



## Comment je fait pour les démarche ?

Par **Sousouelod**, le **12/05/2014** à **21:45**

Bonjour, je suis né en France. J'ai quitté la France avec mes parents pour partir en Tunisie à l'âge de 5 ans.

En 2012 je suis revenu en France de manière irrégulière 23 ans plus tard à l'âge de 28 ans. J'ai en ma possession mon passeport Tunisien ainsi que mon acte de naissance délivré par la mairie de Paris, Paris étant ma ville de naissance.

Depuis 2013 je vis en couple avec ma copine dans notre propre appartement les factures EDF et les quittances de loyer portent nos deux noms respectifs.

Novembre 2013 j'ai un OQTF. Et j'ai passé 45 jours au centre de rotation car j'ai été convoqué pour le mariage, après Je ne suis pas parti et je suis resté vivre en France avec ma copine. Décembre 2013 le procureur m'a donné Ok pour le mariage.

Janvier 2014 je me suis marié avec ma copine. J'ai dernièrement reçu ma carte vitale affiliée à mon numéro de sécurité sociale.

Aujourd'hui ma femme est enceinte et la naissance du bébé est prévue pour le mois de Novembre 2014.

Avant que ma femme ne tombe enceinte j'ai fait une demande de titre de séjour à la préfecture de Chaumont 52, ils m'ont demandé parmi les justificatifs à présenter mon visa. Je n'ai pas de visa. Je ne peux pas laisser ma femme enceinte seule à la maison sans travail et partir en Tunisie pour faire une demande de visa.

Nous sommes moi et ma femme désespérés, nous voudrions savoir si notre situation pourrait être prise en compte par le gouvernement français, pourriez-vous nous aiguiller afin d'enfin régulariser ma situation sur le territoire français. Merci et bonne journée.

Par **ElianeTarn**, le **10/07/2014** à **14:15**

bonjour à tous les deux, Une bonne assistante sociale, peut après informations vous aider à faire les démarches... tout au moins vous aider à ne pas empirer la situation. Bien à vous.